

FÊTE DE LA SAINTE TRINITÉ **BIEN CIRCULER ET BIEN SE STATIONNER**

En raison de la Fête de la Sainte Trinité qui se déroulera les 29 et 30 mai, le stationnement sera interdit à tous les véhicules sur tous les emplacements parkings situés :

- PLACE JEAN MOULIN
- PARKING DE LA MAIRIE JOUXTANT LE SQUARE BARBERO
- PLACE PASTEUR
- CONTRE ALLÉE DE L'ÉCOLE LEPELTIER
- RUE HÔTEL DE VILLE
- PLACE DE LA RÉPUBLIQUE
- RUE ANTOINE SCOFFIER des deux côtés jusqu'à l'entrée des garages de la copropriété « Les Arcades » puis côté droit de la voie de circulation montante jusqu'au feu tricolore.

Cette interdiction est en vigueur par arrêté municipal du vendredi 28 mai 2021 à 18 heures au dimanche 30 mai à 20 heures 30. La circulation ne sera pas autorisée sur la place Pasteur, rue Hôtel de Ville et la moitié de la rue Antoine Scoffier. (voir plan au dos)

Conformément à l'article R.417-10 du code de la route, il sera procédé à l'enlèvement de tout véhicule en contravention avec l'arrêté PM n° 21.05.08.

FÊTE DE LA SAINTE TRINITÉ **BIEN CIRCULER ET BIEN SE STATIONNER**

En raison de la Fête de la Sainte Trinité qui se déroulera les 29 et 30 mai, le stationnement sera interdit à tous les véhicules sur tous les emplacements parkings situés :

- PLACE JEAN MOULIN
- PARKING DE LA MAIRIE JOUXTANT LE SQUARE BARBERO
- PLACE PASTEUR
- CONTRE ALLÉE DE L'ÉCOLE LEPELTIER
- RUE HÔTEL DE VILLE
- PLACE DE LA RÉPUBLIQUE
- RUE ANTOINE SCOFFIER des deux côtés jusqu'à l'entrée des garages de la copropriété « Les Arcades » puis côté droit de la voie de circulation montante jusqu'au feu tricolore.

Cette interdiction est en vigueur par arrêté municipal du vendredi 28 mai 2021 à 18 heures au dimanche 30 mai à 20 heures 30. La circulation ne sera pas autorisée sur la place Pasteur, rue Hôtel de Ville et la moitié de la rue Antoine Scoffier. (voir plan au dos)

Conformément à l'article R.417-10 du code de la route, il sera procédé à l'enlèvement de tout véhicule en contravention avec l'arrêté PM n° 21.05.08.

